

Deux résolutions ont été adoptées à cet égard par l'Assemblée Générale :

1^o) - Le service d' "ALPINISME" sera suspendu à tout Membre qui n'aura pas réglé sa cotisation au plus tard le 15 Juin prochain.

2^o) - Tout Sociétaire qui ne se sera pas mis en règle avec le Trésorier avant la fin de l'année pourra faire l'objet d'une décision de radiation par le Comité ; une lettre de mise en demeure lui sera préalablement envoyée afin de lui rappeler cette résolution en temps utile.

Candidatures.- MM. André ARMENGAUD d'Oô (Hte-Garonne)
présenté par L. DEVIES et R. OLLIVIER
François CEREZA de Luchon (Hte Garonne)
présenté par J. COUZY et R. OLLIVIER
Guy MAGNONE de Paris
présenté par L. FERLET et L. TERRAY

sont admis à présenter leur candidature.

Rallye Automobile Alpin.- Ce rallye aura lieu au début du mois de Juin.

Etienne BRUEL a bien voulu se charger de son organisation.